Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l’harmonisation des Règlements   
concernant les véhicules

Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

109e session

Genève, 29 septembre-2 octobre 2015

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

Adoption de l’ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la 109e session[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2)

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 29 septembre 2015 à 9 h 30 au 2 octobre 2015 à 12 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) :

a) Propositions relatives à de nouveaux amendements;

b) Prescriptions concernant les portes de service, les fenêtres et les issues de secours.

3. Règlement no 34 (Prévention des risques d’incendie).

4. Règlement no 39 (Indicateur de vitesse).

5. Règlement no 43 (Vitrages de sécurité).

6. Règlement no 46 (Dispositifs de vision indirecte).

7. Règlement no 58 (Dispositifs arrière de protection anti-encastrement).

8. Règlement no 60 (Identification des commandes, des témoins et des indicateurs des motocycles et cyclomoteurs).

9. Règlement no 67 (Équipements pour véhicules alimentés au GPL).

10. Règlement no 73 (Dispositifs de protection latérale).

11. Règlement no 110 (Organes spéciaux des véhicules alimentés au GNC).

12. Règlement no 116 (Systèmes d’alarme pour véhicules).

13. Règlement no 118 (Résistance au feu).

14. Règlement no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).

15. Règlement no 125 (Champ de vision du conducteur).

16. Systèmes d’appel d’urgence en cas d’accident.

17. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule.

18. Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

19. Enregistreur de données de route.

20. Règlement technique mondial no 6 (Vitrages de sécurité).

21. Amendements aux règlements relatifs à la machine tridimensionnelle point « H ».

22. Élection du Bureau.

23. Questions diverses.

II. Annotations

L’ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2015/19/Add.1).

1. Pour des raisons d’économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n’étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique à l’adresse [grsg@unece.org](mailto:grsg@unece.org). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (salle C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l’adresse suivante : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne en utilisant le nouveau système d’enregistrement accessible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=g3wEWI). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l’entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d’accès temporaire. En cas de difficultés, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse www.unece.org/meetings/practical.htm. [↑](#footnote-ref-2)